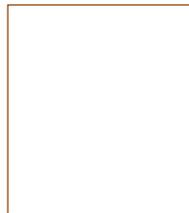




Belgique - België
P.P.
Nandrin
9/2572



Meilleurs Vœux pour 2013



Numéro 124 - Hiver 2012-2013

PPNa Contact
Périodique trimestriel

Agrément P912716

PPNa Contact

Bulletin de l'association sans but lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

Secrétariat :

rue d'Engihoul, 6
4550 Saint-Séverin
Tél. : 04.371.37.02

E-mail :

ppna@swing.be

Internet :

<http://www.ppna.be>

Banque :

IBAN : BE32 0682 3184 6902
BIC : GKCCBEBB

Cotisation annuelle : 7,5 €

Conseil d'administration :

Président :

André Matriche

Vice-président :

Claude Delbrouck

Secrétaire :

Jean Fonzé

Trésorier :

Laurent Hofinger

Membre :

Albert Cavicchia
Isabelle Guillaume

*Le PPNa est membre
d'Inter-Environnement Wallonie*

Sommaire

Éditorial

Le Commissariat Général au Tourisme :

Kafka ou Ubu ?3

Cotisations.....4

Balade pédestre d'hiver5

Vie de l'Association

Convocation à l'assemblée générale.....5

Environnement local

Tihange 2 n'est pas une passoire ? Ouf !.....6

Nous avons écrit.....7

Notre patrimoine local

Les journées du patrimoine 2012.....8

Nature

L'if.....13

Le Commissariat Général au Tourisme : Kafka ou Ubu ?

Dès le début de l'année écoulée, nous avons étudié et planifié deux itinéraires de balades intéressantes sur le territoire communal : un itinéraire dans le village de Nandrin, l'autre à Villers. Les deux itinéraires s'inspirant, d'ailleurs, de balades balisées dans le passé par les fondateurs de l'association et dont le balisage n'est plus "légal".

Il y a deux, trois ans, nous avons introduit deux demandes de reconnaissance officielle - obligatoire depuis quelques années - de deux itinéraires auprès du Commissariat Général au Tourisme à Namur, un à Villers et l'autre à Yernée. Ces autorisations nous ont été accordées à la condition de respecter les nouvelles règles de balisage valables sur tout le territoire wallon.

Ce qui fut fait, mais entraîna évidemment des dépenses inattendues, à savoir l'achat des balises officielles. Il faut rappeler que le balisage ancien représentait de petits animaux sauvages tels l'écureuil, l'oiseau, etc. Des pochoirs avaient été habilement bricolés.

Et maintenant ?

Nos deux dernières demandes viennent d'être refusées par le Commissariat au Tourisme. Il exige l'inscription d'un numéro de téléphone sur le panneau de départ de chaque balade. Si, dans un premier temps le numéro de téléphone pouvait être quelconque (ce qu'aucun membre du Conseil d'administration du PPNa n'a évidemment accepté), il nous revient, par la voie de "La Maison du Tourisme du Pays de Huy-Meuse-Condroz" que celui-ci doit être le numéro de l'office du tourisme local. Fort bien, mais encore faut-il qu'il soit d'accord. Mais, last but not least, la même source nous informe qu'il faut, à présent, pour introduire une demande de reconnaissance officielle de balade, être un organisme reconnu par le Commissariat, "ce qui n'est pas votre cas" précise l'informateur.

Ce n'est pas tout, "La Maison du Tourisme du Pays de Huy-Meuse-Condroz" nous précise : "Il nous (sic) appartient donc de déterminer les promenades qui seront envoyées à la reconnaissance". Et on continue : "De plus, le nombre de promenades à faire reconnaître nous est *limité*". "C'est la raison pour laquelle il vous est suggéré de travailler de pair avec moi afin de s'accorder sur des promenades intéressantes, à la fois pour le PPNa et la Maison du Tourisme du pays de Huy-Meuse-Condroz". (Et pourquoi pas toute l'Ardenne ?)

Mais où va-t-on ? Des heures de travail préparatoire balayées avec légèreté par des règles tyranniques sinon ubuesques. En effet, nous avons effectué le relevé précis du nombre et du type de balises nécessaires, de leur emplacement efficace, placé celles-ci sur une carte IGN, rempli la dizaine de feuilles exigées pour la reconnaissance par le CGT, imprimé le dossier en trois exemplaires obligatoires, plus le nôtre et celui transmis à la commune.

Faut-il enfin rappeler que nous sommes des bénévoles ? Que notre but est d'offrir - surtout aux Nandrinois - l'occasion de mieux connaître et de mieux apprécier les beautés de nos villages.

Bref, nous sommes en colère et nous nous offusquons du peu de cas fait de la bonne volonté, des bonnes intentions et du travail accompli de bénévoles dévoués à l'intérêt des villageois de Nandrin.



Cotisations

Merci à chacun de bien vouloir s'acquitter de sa cotisation pour 2013 au compte IBAN : BE32 0682 3184 6902 / BIC : GKCCBEBB. Celle-ci reste fixée à 7,5 € mais, comme toujours, cette somme constitue un minimum que nous vous verrons majorer avec beaucoup de gratitude.

Le trésorier

Balade pédestre d'hiver

Quand :

le **dimanche 10 février 2013** à 14 h.

Durée : environ 2 heures.

Difficulté : facile.

Lieu : Pair (entité de Clavier).

Rendez-vous : à 14 h, place Ovide Musin à Nandrin, en face de la pharmacie "Lion".

Départ en voiture vers Pair.

Public cible : ouvert à tous.



Vie de l'Association

Convocation à l'assemblée générale

Le **mardi 26 février 2013** à 20 h 15, l'Assemblée générale statutaire du PPNa se tiendra à l'École Saint-Martin, rue Rolée à 4550 Nandrin. Nous comptons beaucoup sur votre présence.

Ordre du jour :

- Rapports moral et financier de l'association.
- Renouvellement du Conseil d'administration.
- Propositions pour 2013.

Renouvellement du Conseil, appel aux candidatures

En 2012, le Conseil d'administration du PPNa comptait 6 membres. Claude Delbrouck et André Matriche atteignent le terme de leur mandat de trois ans et sont rééligibles. Si vous souhaitez vous impliquer plus avant dans la vie de l'association... alors, n'hésitez pas ! Il y a de la place pour tout le monde ! (Enfin presque, nos statuts nous autorisent 18 administrateurs.) Vos candidatures, orales ou écrites, sont à adresser, soit à un membre du Conseil actuel, soit par courrier électronique à l'adresse du PPNa.

Tihange 2 n'est pas une passoire ? Ouf !

Après plusieurs mois de contrôle effectué dans les réacteurs de ses centrales nucléaires, à Tihange et Doel, Electrabel vient, enfin, de remettre à l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN) les rapports tant attendus. Rappelons que le réacteur de la centrale numéro 2 de Tihange avait dû être mis à l'arrêt à la suite de la découverte, en juillet 2012, de plus de 2000 "anomalies dans le revêtement intérieur de la cuve de refroidissement du réacteur. En fait, il s'agit de microfissures, tellement nombreuses qu'elles ont contraint les autorités à faire "débrancher" le réacteur incriminé.

Il s'agirait, d'après Electrabel, de défauts inhérents au processus de fabrication des cuves, dans les années 70, par une société néerlandaise aujourd'hui disparue (!).

Les rapports techniques remis par Electrabel ont été établis par des employés et cadres de la société même, assistés d'experts internationaux. Les responsables d'Electrabel estiment, sur la base des rapports d'analyse du réacteur, qu'ils ont "la certitude que la centrale peut être exploitée en toute sécurité". On l'espère bien ! Vu la proximité des centrales de Tihange et la direction des vents dominants dans notre pays, Nandrin se trouve aux premières loges.

Il appartient désormais aux autorités politiques d'autoriser le redémarrage du réacteur de Tihange. Ce qui implique une durée de deux à quatre semaines. Il ne devrait donc être en fonction qu'à partir de février 2013. Soulignons toutefois que le producteur d'électricité reconnaît, implicitement, que la cuve est fragilisée puisqu'il estime "infime la probabilité d'un risque majeur de rupture de la cuve".

Les citoyens belges, de même que les autorités politiques, ne peuvent que faire confiance aux rapports techniques établis par les techniciens spécialistes.

En ce qui concerne l'AFCN, nous nous étonnons de la désignation, par le gouvernement, de l'ancien patron de la centrale de Doel (propriété d'Electrabel) comme directeur général. D'aucuns se permettent d'ailleurs d'émettre des doutes sur l'indépendance de l'Agence Fédérale au sujet des avis émis par Electrabel sur ses centrales.

D'après un article paru dans "Le Soir" du 1^{er} décembre 2012. ■

Nous avons écrit...

Nous avons écrit

Nandrin, le 24 octobre 2012.

Monsieur Marc Evrard
Président de la section locale du MR
Conseiller communal
Candidat sur la liste électorale "Pour Nandrin"

Monsieur Evrard,

Lors de la campagne électorale communale, vous avez utilisé le sigle du PPNa.

Peut-être avez-vous cru qu'en précisant, entre parenthèses (Projets pour Nandrin), que les lecteurs de votre publicité électorale feraient la différence avec la signification des lettres de NOTRE sigle "Patrimoine du Pays de Nandrin" ?

Apparemment, ce ne fut pas le cas.

Des membres de notre association nous ont envoyé un courriel pour nous signaler votre démarche en s'émouvant de la liberté que vous aviez prise. Eux connaissaient le nom exact de notre association, mais ils se sont quand même offusqués de votre emploi abusif de notre sigle.

Mais, il y a plus grave. Des Nandrinois - non membres du PPNa - ont cru de bonne foi que celui-ci soutenait le groupe politique "Pour Nandrin", voire votre candidature.

Il est donc évident que votre utilisation abusive de notre sigle a créé une confusion malencontreuse chez certains électeurs nandrinois et, au moins,

une interrogation chez nos membres qui pourrait se révéler dommageable pour notre association.

Nous soulignons une nouvelle fois le caractère apolitique du PPNa. Les membres du conseil d'administration ont des convictions politiques diverses ! C'est là un gage de neutralité à laquelle nous tenons fermement.

En conclusion, nous regrettons vivement que vous ayez utilisé notre sigle, d'ailleurs reproduit à l'identique, et vous invitons fermement à ne pas renouveler ce genre de démarche qui sème la confusion dans l'esprit de nos concitoyens.

Cette lettre sera publiée dans notre prochain bulletin afin de clarifier cette malencontreuse situation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Evrard, nos salutations distinguées.

Le secrétaire,
Jean Fonzé

Le président,
André Matriche

Notre patrimoine local

Les journées du patrimoine 2012



Le thème des Journées du Patrimoine de cette année 2012 concernait "Des femmes et des hommes qui ont bâti, transformé, habité, illustré voire hanté ces lieux qui forcent notre admiration ou excitent notre curiosité. Châteaux, églises, écoles, monastères, grottes, palais ou humbles chaumières ont abrité un temps celles et ceux qui peuplent nos imaginations ou qui font honneur à notre région".

Nous avons évidemment songé immédiatement à un enfant du pays, à savoir Ovide Musin, musicien né à Nandrin à qui l'administration communale a non seulement dédié une place, mais aussi fait ériger un buste le représentant. Mais, nous lui avons consacré une grande partie d'un de nos bulletins parus en 2002, à l'occasion du centième anniversaire de sa mort.

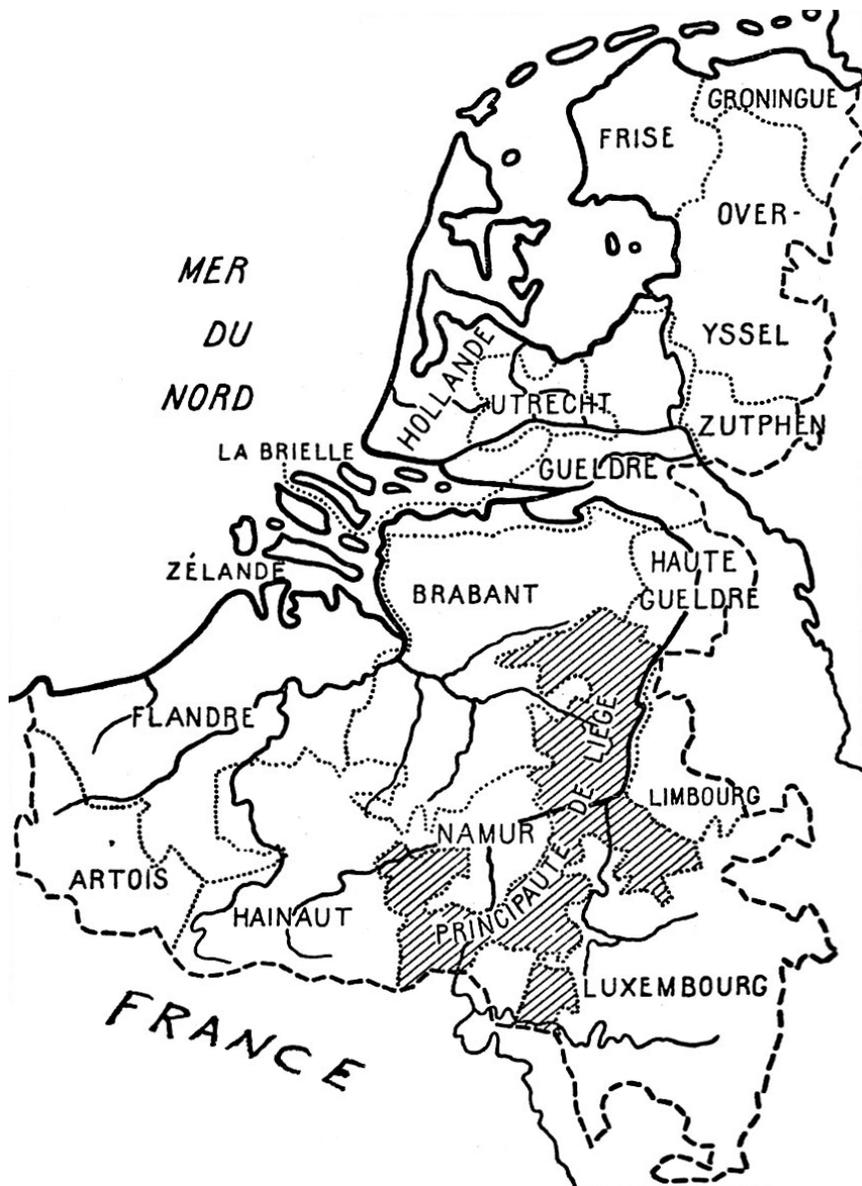
C'est pourquoi notre choix s'est dès lors porté sur le *prince-évêque Erard de La Marck*, un personnage liégeois célèbre qui, si l'on s'en réfère aux écrits de l'ancien curé de Saint-Séverin aurait fait restaurer l'église et construire l'actuel presbytère en lieu et place du prieuré entre 1531 et 1535. De plus, son neveu, *Antoine de La Marck*¹⁴, le fils de son frère Robert de La Marck, vint très certainement à Saint-Séverin puisqu'il y fut envoyé par son oncle Erard en tant qu'administrateur jusqu'à l'époque de sa disgrâce.

Erard de La Marck, lui-même, venait souvent se reposer dans la tranquille retraite de Saint-Séverin. Il empruntait, semble-t-il logiquement, pour atteindre le prieuré, le chemin à travers la campagne au départ de La Tolle, puis le chemin des Messes que la Fabrique d'Église vient de réaménager. Dans une salle du presbytère, on peut admirer une belle cheminée en grès, portant les armes du prince-évêque, sculptée au centre de la frise.

Vers 1516, le village ainsi que le prieuré¹, passent sous le contrôle de la mense² épiscopale de Liège régie par le prince-évêque³ Erard de La Marck. Ils y resteront jusqu'à leur cession en 1574 par le prince-évêque Gérard de Groesbeek⁴ à l'ordre des Jésuites.



Erard de La Marck



Les Pays-Bas au XVI^e siècle



Blason d'Erard de La Marck

Erard de La Marck (1472-1538), prince-évêque de Liège, cardinal, né le 31 mai 1472 à Sedan, décédé à Liège le 16 février 1538.

Il fut contemporain de :

- François I^{er}, roi de France de 1515 à 1547.
- Charles Quint (1500-1558) et Maximilien (1459-1519), empereurs du Saint-Empire Germanique.
- Henri VIII (1491-1547), roi d'Angleterre.
- Duc d'Albe (1507-1582), gouverneur des Pays-Bas espagnols.
- Guillaume I^{er} d'Orange dit le Taciturne (1533-1584) dans les Provinces Unies (libérateur des futurs Pays-Bas).
- Christophe Colomb (1451-1506), (re)découvreur de l'"Amérique".
- Martin Luther (1483-1546), réformateur protestant allemand.
- Jean Calvin (1509-1564), réformateur protestant français.
- Léonard de Vinci (1452-1519), peintre, génie de la Renaissance italienne.
- Lambert Lombard (1505-1566), peintre liégeois.

Erard de La Marck était le fils de Robert I^{er} de La Marck, seigneur de Sedan et de Jeanne de Sauley, et neveu du célèbre sanglier des Ardennes, Guillaume de La Marck⁵.

Il appartenait à une famille puissante de Westphalie⁶ qui donna trois évêques⁷ à la Principauté de Liège du XIV^e au XVI^e siècle. Erard fut l'un d'eux, il fut prince-évêque de Liège de 1505 à 1538.

Il semble qu'il ait fait des études à l'université de Cologne. En 1500, il obtient un *canonicat*⁸ dans l'église cathédrale de Saint-Lambert à Liège.

Le 30 décembre 1505, il devient évêque de Liège en remplacement de Jean de Horne et est confirmé par le pape le 11 avril 1506. Cette nomination met fin aux luttes intestines dans le Pays de Liège puisqu'elle donne satisfaction à la plus puissante famille de la principauté. C'est le 17 mai, dans le couvent des chanoines réguliers à Tongres qu'il reçoit la consécration épiscopale. C'est le souvenir que les premiers évêques avaient siégé à Tongres qui l'incita à se faire sacrer dans cette ville.

Le 30 mai, il fait son entrée solennelle dans la cité de Liège. Arrivé devant la porte de Saint-Léonard, il la trouve fermée. Celle-ci ne lui est ouverte que lorsqu'il a juré de respecter les privilèges de la cité. Il va ensuite chanter un *Te-Deum* en la cathédrale. Dans les jours qui suivent, il fait le tour des *bonnes villes*⁹ de la principauté et y confirme leurs privilèges. Partout, il est reçu par des feux de joie et des démonstrations populaires prodiguées aux souverains lors de leur première visite.

À suivre...

Notes de la rédaction :

¹ Prieuré = maison du prieur : celui qui dirige des religieux en communauté ; il ne diffère de l'abbé que de nom, mais il en a toute l'autorité.

² Mense épiscopale : revenu, bénéfice = partie assignée à l'évêque dans le partage des biens entre lui et son église.

³ Prince = titre temporel, exerce un pouvoir politique ; évêque = titre spirituel hiérarchique dans l'Église catholique. Prince-évêque : ce titre porté par l'évêque indique donc le caractère dual de son pouvoir : temporel et spirituel. En fait, l'évêque de Liège a porté le titre de "prince" à partir de l'acquisition par Notger, du comté de Namur. L'évêque est dès lors devenu "Comte-évêque". Le titre de "prince" n'est pas à prendre dans son sens habituel, mais plutôt comme "suzerain". En allemand, ce titre n'est pas "Prinz-Bischof", mais bien "Fürst-Bischof". "Fürst" désignant un seigneur de la haute noblesse impliqué dans l'administration du pouvoir impérial (Saint Empire Germanique). La Principauté de Liège en faisait partie.

⁴ Gérard de Groesbeeck : prince-évêque de Liège de 1564 à 1580.

⁵ Guillaume de La Marck, appelé le sanglier des Ardennes.

⁶ Westphalie : région d'Allemagne. Aujourd'hui Land dont la capitale est Düsseldorf ; autres villes importantes : Cologne, Aix-la-Chapelle, Dortmund...

⁷ Adolphe de La Marck (1313-1344) - Englebert de La Marck (1345-1364) - Erard de La Marck (1506-1538).

⁸ Canoniat : bénéfice (revenu) d'un chanoine.

⁹ Bonne ville. La principauté comptait vingt-trois "bonnes villes" : douze wallonnes et onze flamandes : Liège - Tongres - Huy - Dinant - Ciney - Thuin - Fosses - Couvin - Châtelet - Saint-Trond - Visé - Waremme - Looz - Hasselt - Maeseik - Bilsen - Beringen - Herck - Brée - Stockem - Hamont - Peer - Verviers - Maastricht - Bouillon. Pour pouvoir obtenir le statut de "Bonne ville", il fallait :
- avoir une représentation au Tiers-État (2 bourgmestres par ville).
- être entourée de murailles ou d'une enceinte fortifiée.



Nature

L'if

Son nom latin est *Taxus*.

Description

L'if est un arbuste dont la croissance est relativement lente et, après plusieurs années, s'il n'est pas taillé, il peut aisément atteindre de 5 à 8 mètres de haut. Certains atteignent même les 20 mètres de hauteur.

Sa *longévité* est exceptionnelle, elle peut dépasser les 2000 ans, ce qui en fait l'arbre ayant la plus grande longévité en Europe. L'if d'Estry, en Normandie, serait âgé de plus de 1600 ans.

La *forme* est variable avec une cime irrégulière et un tronc court et noueux d'où partent, au cours des années, des branches latérales. Jeune, il se présente comme un sapin, mais plus touffu. Au fil des années, il prend de l'ampleur et diversifie ses branches maîtresses. Son *écorce brunâtre* est assez fine et se détache en fines écailles. Son *feuillage*, persistant, est constitué d'aiguilles plates, souples et non piquantes de couleur vert foncé par dessus et vert plus clair sur la partie inférieure. Elles mesurent généralement de 2 à 4 cm.

L'if est une espèce *dioïque*¹ : les fleurs des pieds mâles jaunâtres produisent un pollen jaune au printemps. Les fleurs des pieds femelles sont verdâtres et produisent des petits fruits. Son *fruit* appelé *arille* est une baie charnue d'un rouge vif de la grosseur d'une myrtille qui contient une petite graine, comme la cenelle de l'aubépine. Il est fort apprécié des oiseaux.

Toute la plante est cependant *toxique*, à l'exception de la chair de l'arille. Elle contient une substance toxique appelée taxine. Celle-ci agit sur le cœur et le centre respiratoire de l'homme et de l'animal. Outre la taxine, l'if contient également des huiles volatiles responsables d'irritation de l'estomac et des intestins.

Chez l'homme, les symptômes suivants apparaissent une à deux heures après ingestion d'aiguilles ou de graines : vomissements, diarrhée, crampes abdominales, vertiges, hallucinations, dilatation des pupilles. En cas d'intoxication grave, on observe ensuite des convulsions, un pouls irrégulier, des troubles du rythme cardiaque, une forte chute de tension et une mort subite par arrêt cardio-respiratoire. Les animaux sont eux aussi victimes d'intoxication due à l'if. Les propriétaires de chevaux redoutent particulièrement cet arbre, car le cheval est très sensible à la taxine et il peut mourir cinq minutes après l'ingestion d'aiguilles.

On comprend dès lors très bien pourquoi il faut éviter de planter des ifs dans les aires de jeux des enfants ou dans des endroits accessibles au bétail. De même, il faut veiller à ne pas abandonner le produit de la taille des haies à proximité d'animaux en pâture. Même le bois est toxique. On prétend d'ailleurs que des fabricants d'arcs seraient morts à la suite de la manipulation fréquente du bois.

Étymologie du nom "if"

Le mot remonte, d'une part au mot gaulois "ivos" dont semble dériver le prénom français "Yves" et d'autre part à un autre terme celtique, qui ne manque pas de nous interpeller, à savoir "eburos". On ne peut, en effet, s'empêcher de l'associer au nom de cette tribu décimée par Jules César, les Éburons, qui occupait le vaste territoire s'étendant de la Meuse au Rhin et dont la statue d'un de ses chefs, Ambiorix, s'élève sur une place de Tongres. Le nom scientifique "*Taxus*" provient du latin qui l'a emprunté au grec "taxos".

Utilisation

Le bois de l'if, de belle teinte orangé-rougeâtre est très apprécié en ébénisterie et notamment en marqueterie. Il est très prisé par les luthiers, car ses qualités acoustiques sont exceptionnelles. Son prix est

logiquement très élevé. Il est considéré comme le meilleur bois pour la construction des arcs à flèches. Son bois imputrescible, très stable est en plus d'être robuste fort souple. Il a été utilisé pour fabriquer les célèbres arcs à flèches anglaises "longbows".

Mais, l'if présente un autre intérêt, de loin plus important en médecine dans la lutte contre le cancer. On trouve, en effet, dans les jeunes pousses des taxus des substances anticancéreuses. Malheureusement, 10 kg d'écorce d'if de la variété appelée "if du Pacifique" ne permettent la production que d'à peine 1 gramme de produit actif. Cependant, au départ du *taxus baccata* (le plus répandu chez nous), on a pu produire une substance deux fois plus efficace, notamment dans le traitement du cancer du sein, de l'ovaire et du poumon.

L'if est devenu très rare à l'état naturel, il a disparu des forêts à cause des nombreux abattages qu'il a subis au cours des siècles. On le trouve encore en abondance dans les gorges du Verdon, en France. Ailleurs, on le rencontre dans de nombreux cimetières et parcs publics, ainsi que dans les jardins de particuliers, soit en isolé, soit pour constituer des haies opaques. Il peut être facilement taillé, notamment pour lui donner, comme le buis, des formes décoratives grâce au fait qu'il présente une grande facilité de bourgeonnement.

(Un peu d')histoire

L'if est le symbole de vie et de mort. Les anciens Celtes et une partie des Germains l'associaient à la mort. Jules César rapporte dans sa chronique des guerres de Gaule (*De bello Gallico*) que le chef éburon Catuvolcos se donna la mort en ingérant de l'if plutôt que de se soumettre à Rome. César cite l'if comme un poison connu des Éburons, peuple de l'actuelle Belgique, sur la Meuse : "Catuvolcus, roi de la moitié des Éburons, qui s'était associé au complot d'Ambiorix, accablé par l'âge et incapable de supporter les fatigues de la guerre ou de la fuite, après avoir chargé d'imprécations Ambiorix, auteur de l'entreprise, s'empoisonna avec de l'if, arbre très répandu en Gaule et en Germanie" (Jules César, *La Guerre des Gaules*, VI; 31).

C'est peut-être sa longévité et son caractère persistant qui peuvent expliquer pourquoi il était lié à l'immortalité.

Espèces

Il existe de nombreuses variétés d'if, dont les plus répandus chez nous, sont :

- le *taxus baccata* ou if commun,
- le *taxus baccata hiti* (buissonnant),
- le *taxus baccata fastigiata* ou taxus irlandais.



¹ Dioïque : les fleurs mâles et les fleurs femelles sont portées par des individus différents. La fructification n'est donc possible que si des arbres de sexes différents sont en présence. Autres arbres ou arbustes dioïques : le houx, l'argousier, le pistachier, le laurier, le houblon, l'ortie, le saule, le chanvre, le chamaecyparis...